

PREAVIS DU BUREAU DU GRAND CONSEIL
Election du Secrétaire général pour la législature 2013-2017

Préambule

Conformément à la loi sur le Grand Conseil, le poste de Secrétaire général du Grand Conseil est une fonction à laquelle le titulaire accède par élection. Aux termes de l'article 30 de la Loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007, cette élection doit se tenir dans les cinq mois suivant le renouvellement intégral du Grand Conseil.

La loi prévoit en outre que le Parlement désigne son Secrétaire général sur préavis du Bureau du Grand Conseil et pour une période déterminée de cinq ans, qui débutera le 1^{er} janvier 2013, et qui prendra fin le 31 décembre 2017.

Procédure préalable

Selon l'article 25 du règlement d'application de la loi sur le Grand Conseil, le Bureau du Grand Conseil est libre de déterminer la procédure préalable à l'élection. C'est ce qu'il a fait dans sa séance du 23 août 2012, après avoir demandé au titulaire actuel du poste, M. Olivier Rapin, s'il sollicitait un nouveau mandat de cinq ans et s'il faisait acte de candidature pour une nouvelle période. Sur la base de sa réponse orale, positive, le Bureau a décidé de poursuivre la procédure et de procéder par voie d'appel.

Audition de M. Olivier Rapin

Comme d'usage, un entretien a réuni le président sortant de charge, M. Jean-Robert Yersin, le président en activité, M. Philippe Martinet et le Secrétaire général le 26 octobre dernier. Ceci afin de procéder à un entretien d'appréciation annuel, sur le modèle de ce qui est préconisé dans la fonction publique (le formulaire standard du service du personnel de l'Etat de Vaud a été dûment rempli). Cet entretien, de même que les rapports 2007 à 2012 de la commission de gestion attestant de la qualité du travail accompli par le Secrétariat général, ont servi de base d'analyse en vue d'établir le présent préavis du Bureau.

Pour apprécier les prestations du Secrétaire général, une trentaine de tâches ont été identifiées à partir de la Loi sur le Grand Conseil, de son Règlement d'application et du cahier des charges du titulaire. Cette liste a servi de fil rouge à l'entretien et permet de relever en substance les observations figurant ci-après. Notons que les remarques ont été validées par l'intéressé. Enfin, il est relevé que le Secrétariat général du Grand Conseil compte désormais vingt collaborateurs-trices pour 15,5 ETP.

De fait, la proposition de reconduire le mandat de M. Olivier Rapin ne faisant aucun doute au sein du Bureau, l'entretien d'appréciation a essentiellement permis de donner un « feedback » à l'intéressé et de partager quelques observations utiles à la régulation interne (ce que les pédagogues nomment « une évaluation formative », plutôt que « sommative »).

Sur la base de cet entretien, ainsi qu'à la lecture du Rapport d'activités 2010-2011 du Secrétariat général du Grand Conseil et des rapports de la commission de gestion, les Présidents en fonction et sortant du Grand Conseil retiennent les points suivants :

a) Missions internes du Secrétariat général du Grand Conseil

1. Piloter le Secrétariat général du Grand Conseil : le bon fonctionnement de l'équipe de direction est relevé ; subsiste néanmoins la nécessité d'adapter l'organisation à l'augmentation de la taille du service, notamment en termes de délégations. Le rythme d'une réunion par mois est à la limite inférieure de ce qui serait nécessaire ;
2. Gérer les ressources humaines internes : un très bon esprit de service est constaté au sein du Secrétariat général, de même que peu de « rotations » ou de conflits. L'ambiance de travail est bonne, quand bien même sont apparues des crispations liées aux recours de l'ensemble du personnel contre les classifications salariales DECFO. Les entretiens d'appréciation sont régulièrement effectués avec l'état-major, qui fait de même au sein des sections. Un des défis permanent du poste consiste à assurer une présence auprès des collaborateurs-trices malgré les nombreuses sollicitations provenant inévitablement des député-e-s ;
3. Assurer la relève interne : la préoccupation existe, avec un processus d'équilibrage entre genres et générations au sein du service. La question de l'attractivité statutaire reste une préoccupation en regard des conditions offertes par la Ville de Lausanne ou la Confédération ;
4. Gérer les contentieux : sur la durée de la précédente législature, deux situations délicates ont dû être gérées, outre un souci d'intégration d'un nouveau collaborateur ;
5. Assurer le bon fonctionnement technique (sécurité, informatique, etc.) : les relations avec les huissiers, dépêchés par l'Exécutif, les forces garantissant la sécurité des membres du Grand Conseil et les prestataires externes, tels que la tenancière de la buvette, le régisseur de la salle de Rumine, l'intendante du palais de Rumine, sont bonnes.

b) Missions envers le Grand Conseil

6. Appui opérationnel et logistique aux membres du Grand Conseil : les retours sont unanimement positifs, sans distinction de partis politiques (égalité de traitement) ;
7. Secrétariat des commissions du Grand Conseil et appui à leurs président-e-s : la qualité des notes de séances est reconnue et appréciée, au prix cependant d'un nombre excessif d'heures supplémentaires ; il en découle la nécessité d'améliorer l'efficacité en la matière et de revenir aux notes de séances strictement nécessaires à l'élaboration des rapports, dont la charge revient d'abord aux président-e-s de commissions. Un léger retard a été pris dans la mission de répartir le travail différemment, au sein de la section du secrétariat des commissions, entre « secrétariat scientifique » et « notes de séances » ;
8. Appui stratégique au Bureau : bonne anticipation des événements, souci des délais, bonnes relations avec les experts externes nécessaires en appui ;
9. Appui opérationnel à la présidence pendant les séances : précieux et efficace, donc très sécurisant ;
10. Appui à la haute surveillance sur le Conseil d'Etat et l'Ordre judiciaire vaudois : une certaine solidité technique, notamment juridique, est relevée, ainsi qu'une bonne réactivité au besoin. La collaboration avec les commissions spécialisées du Grand Conseil est fructueuse.
11. Appui à la préparation de certains actes du Grand Conseil : les processus sont bien décrits et respectés. L'appui juridique du Secrétaire général adjoint est apprécié.

12. Assurer l'indépendance du Parlement : l'indépendance quasi-totale du Grand Conseil et de son service parlementaire est réalisée progressivement ; il est reconnu au Secrétaire général une bonne aptitude à gérer les inévitables tensions avec l'Exécutif, grâce en particulier au partenariat avec le Chancelier d'Etat et le chef du service juridique et législatif ;
13. Gérer le budget du Secrétariat général du Grand Conseil : le tableau de suivi est parfaitement tenu et les comptes maîtrisés ; le service entretient de bonnes relations avec le SAGEFI ;
14. Contribuer à gérer les contentieux : une bonne anticipation permet de réguler les relations avec les député-e-s le plus en amont. Les retours de tous les partis sont élogieux ;
15. Veiller à la confidentialité de ce qui doit le rester : souci de rappeler à chaque occasion le statut des informations dans les dossiers en cours ;
16. Assurer une « veille scientifique » sur le rôle des parlements cantonaux : une forte implication dans les lieux de concertation intercantonaux est à souligner, utile en particulier vu le développement des concordats et autres instances intercantionales ;
17. Offrir de la formation continue aux députés : la complémentarité entre l'offre via le CEP et la mise à disposition individualisée de collaborateurs spécialisés du SG est soulignée. La journée de formation des nouveaux députés a été fort appréciée aux dires des participant-e-s, de même que la mise en place d'un site internet répertoriant toute la matière utile ;

Sous l'angle fonctionnel :

18. Préparation des séances et planification trimestrielle : la concertation avec les Secrétaires généraux des départements en vue de planifier le travail est bonne, également en fonction des disponibilités des chefs de départements ;
19. Préparation de la constitution des commissions : la répartition équitable des sièges est garantie grâce à une collaboration avec le SCRIS ; bonne anticipation de la répartition des objets entre commissions thématiques ou ad hoc, ainsi qu'avec les partis non constitués en groupes ;
20. Assurer la « mémoire » des débats du Grand Conseil : les problèmes dus au choix informatique de l'Etat sont résolus s'agissant du futur ; concernant le passé, reste encore à publier les Bulletins du Grand Conseil depuis 2007. La faculté d'obtenir rapidement les propos tenus par les députés est très appréciée, notamment pour les deuxièmes débats ;

De manière plus ponctuelle :

21. Participation au projet de reconstruction du Parlement : participation active du Secrétaire général à la commission de construction, avec suivi scrupuleux tant avec le Bureau qu'avec la COMOPAR. Bonne défense de l'intérêt des députés sous l'angle fonctionnel (y compris pour obtenir un ascenseur jusqu'à la salle du Bicentenaire). Bonnes relations avec le SIPAL, au-delà du problème de la localisation du personnel du Secrétariat général pendant le chantier de reconstruction !
22. Organisation de la mise en place des nouvelles autorités vaudoises : parfaite réussite de l'opération complexe cumulant les travaux de fin de législature et de mise en place des nouvelles autorités, d'entente avec la Chancellerie ; bon appui à la Commission de présentation chargée de préavis sur la réélection des juges cantonaux ;

23. Appui à la création des nouvelles commissions permanentes : très bonne anticipation au moment de constituer les commissions, puis appui précieux aux nouveaux présidents. Efforts particuliers lors de la création de la commission des visiteurs du Grand Conseil.

c) Missions interinstitutionnelles et externes

24. Veiller aux bonnes relations avec le Conseil d'Etat et l'Ordre judiciaire : voir ci-dessus avec les Services transversaux. Très bon sens diplomatique du Secrétaire général avec les Conseillères et Conseillers d'Etat.

25. Entretenir de bonnes relations intercantionales : Secrétaire général connu et apprécié selon les « feed-backs » entendus par les présidents ;

26. Assurer la communication externe du Grand Conseil avec le BIC : les procédures sont parfaitement au point et appliquées ;

27. Soigner les relations avec les médias parlementaires : bonne aptitude à gérer les relations avec les journalistes et à construire avec la presse parlementaire des rapports de confiance. Souci de connaître personnellement chacun d'entre eux ;

28. Secrétariat de la section vaudoise de la Francophonie : bonne implication, veiller cependant à ce que les missions connexes correspondantes ne soient pas trop envahissantes et chronophages ;

29. Relations externes particulières (secrétariats des partis, capitale lausannoise, Berne fédérale, etc) : aucun retour négatif n'est à signaler ; l'intéressé souhaite pouvoir intensifier ces liens. Appel de la présidence à s'assurer de la présence de quelques collaboratrices/-teurs maîtrisant l'allemand.

Il résulte des éléments exposés ci-dessus que M. Olivier Rapin donne pleine et entière satisfaction dans l'accomplissement de ses tâches, de par ses compétences tant professionnelles que relationnelles, la qualité de son travail et son esprit de service au Parlement. Secondé par son équipe, M. Rapin est le mieux à même d'offrir l'appui opérationnel, logistique et surtout stratégique permettant à notre Grand Conseil de fonctionner de la meilleure des manières. Enfin, l'intéressé se dit lui-même animé du même plaisir et de la même énergie qu'au premier jour.

Préavis du Bureau du Grand Conseil

Conformément à l'article 25 alinéa 2 du Règlement d'application de la loi sur le Grand Conseil, le Bureau établit ses recommandations à l'intention du Grand Conseil. C'est ce qu'il fait à travers le présent préavis, qui conclut, à l'unanimité de ses membres, à préavis favorablement à la réélection de M. Olivier Rapin à la fonction de Secrétaire général du Grand Conseil.

Lausanne, le 15 novembre 2012

Pour le Bureau du Grand Conseil

Le Président :

Le Premier Vice-Président

Philippe Martinet

Laurent Wehrli

